Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

Lille le 21 février 2014

Monsieur le Ministre,

Le réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire attache une grande importance à ce que la dimension de l'économie sociale et solidaire soit présente dans tous les contrats, schémas, ou règlements, plans ou programmes qui contractualisent les relations entre les collectivités territoriales et l'Etat.
Nous voulons, à cet égard, attirer votre attention sur la dernière version du Programme opérationnel du FSE national.

Cette version 3, en date du 10 février 2014, marque une évolution regrettable dans la prise en compte de l' ESS au plan national :

- D'une part, dans la formulation de l'objectif spécifique 3 de l'axe prioritaire « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ». Cet objectif initialement intitulé « accompagner le développement des structures de l'utilité sociale et de l'innovation sociale » est remplacé par un objectif beaucoup plus restreint « développer les projets d'innovation sociale afin notamment de renouveler l'offre d'insertion ». En définitive, l'économie sociale et solidaire ne serait concernée que sous ses dimensions insertion et innovation sociale mais toujours en lien avec l'insertion.

- D'autre part, par les raisons avancées dans ce document pour ne pas prendre en compte l'économie sociale et solidaire. L'argument de la concentration des crédits est tout à fait admissible dès lors qu'il est appliqué de manière rigoureuse. Mais l'argument tenant à la ligne de partage de la dotation du FSE entre les régions et l'Etat nous interroge. L'ESS serait du seul ressort des régions du fait de sa compétence « développement économique » l'Etat, à travers le FSE, ne poursuivant que des objectifs d'accès à l'emploi et de développement de l'emploi.

Sur ce dernier aspect, on ne peut que souligner que le programme opérationnel du FSE national doit évidemment s'adresser à une économie qui représente plus de 10% de la population active de la France.

L'argument de la ligne de partage entre l'Etat et les collectivités territoriales nous paraît plus pernicieux. Il suggère, qu'au moment même où le Gouvernement démontre par une loi attendue tout l'intérêt qu'il porte à l'ESS, que le financement national FSE à l'ESS sera des plus limités. Or, ce financement par le passé a été important pour l'ESS. Par exemple, c'est jusqu'à présent ce financement européen qui, en cofinancement de financements publics nationaux, a permis la consolidation et le développement des réseaux associatifs nationaux de l'ESS. Les acteurs de l'ESS ne comprendraient pas cette restriction.

C'est pourquoi, en complément de l'effort des régions en faveur de l'ESS, sur la partie du FSE qui leur est attribuée (35 % de la dotation globale), il nous semble important que l'Etat acte son soutien à l'utilité sociale et à l'économie sociale et solidaire dans ce programme opérationnel du FSE national.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Christiane Bouchart

Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire
RTES
Hôtel de Ville, BP 667, 59033 Lille Cedex
03 20 97 17 97 / 06 61 17 94 90
animation@rtes.fr www.rtes.fr